



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 5 mai 2026 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière

Siège #2 - René Caron

Siège #3 - Louis Potvin

Siège #4 - Amélie Guay

Siège #5 - Patrick Soumis

Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de (17) citoyen(s).

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-05-159

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PROCÈS-VERBAL

3.1 - Approbation - Séance ordinaire du 14 avril 2026

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

5.2 - Suivi des dossiers - MRC de Lotbinière

5.3 - Congrès annuel - Directrice générale ADMQ

5.4 - Tarification des frais de reproduction et de transmission des documents

5.5 - Projet Aréna - Appui à la résolution

5.6 - Salon des fournisseurs - ADMQ - Participation du chargé de projet

5.7 - Modification de l'horaire - Postes Canada

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - D'avril 2026

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement avril 2026



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Achat - Boîte à clés - Salle multifonctionnelle

8 - TRANSPORT

8.1 - Suivi du ministère des Transports - Travaux au pont Rivière du Chêne

8.2 - Déviation sur la 132- Glissement de terrain - Aqueduc et entrées de services

8.3 - Suivi - Travaux à Parisville et chemin de détour

8.4 - Offre de services - Marquage de ligne au sol - Différentes places dans la municipalité

8.5 - Suivi du plan d'intervention et d'infrastructures routières locales - MRC de Bécancour

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

9.3 - Période de passage du service de vidange des fosses septiques 2026

9.4 - Offres de services - Traitement pour les araignées

9.5 - Offres de services - Location de toilettes chimiques 2026

9.6 - Renouvellement de l'adhésion - GROBEC

9.7 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en avril 2026

10.2 - Demande - Location à court terme - Airbnb

10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme - (CCU)

10.3.1 - 191 18e Avenue - Bâtiment accessoire - Amendement

10.3.2 - 501 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

10.3.3 - 1433 route Marie-Victorin - Rénovation

10.3.4 - 150 24e Avenue - Rénovation

10.3.5 - 1925 route Marie-Victorin - Rénovation

10.3.6 - 08 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

10.3.7 - 10 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

10.3.8 - 13 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

10.3.9 - 310 12e Avenue - Bâtiment accessoire

10.3.10 - 1915 route Marie-Victorin - Rénovation

10.3.11 - 6 -104 route Marie-Victorin - Dépôt d'une étude

10.3.12 - 3 Côte du Quai - Conteneur

10.3.13 - Plan casita - Sollis Deschaillons

10.4 - Bornage du terrain - 6 084 614 - 6 084 615 - Service Arpenteur - Géomètre

10.5 - Demande de dérogation mineure - 144 route Marie-Victorin

10.6 - Offre de services - Services d'émondage et l'abattage d'arbre

10.7 - Mise en œuvre PPU - Rechargement et nivelage du Stationnement de la plage

11 - LÉGISLATION



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Aide financière - Chevaliers de Colomb

12.2 - Comité des Loisirs

12.2.1 - Achat - Filets de pickleball

12.2.2 - Soumission peinture ligne pour terrain de pickleball

12.2.3 - Suivi des travaux des Loisirs

12.2.4 - Suivi - Journée sportive du 20 juin 2026

12.3 - Emplacement - Boîte à livres

12.4 - Suivi - Toilettes de la salle multifonctionnelle

12.5 - Expédition Saint-Laurent 2026 - Journée de nettoyage de la plage

12.6 - Salle multifonctionnelle - Facture Steve Normandin - Edith Piaf

12.7 - Bibliothèque

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-05-160

3.1 - Approbation - Séance ordinaire du 14 avril 2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 5 mai 2026 et répond aux questions des membres du conseil :

- Invitation aux votes au concours du nom de la salle multifonctionnelle/en ligne et au bureau
- Rappel invitation aux ventes de garage le 16 et 17 mai de 9h à 16h
- Suivi du dossier des fosses septiques

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Projet de panneaux solaires au parc industriel.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

5.2 - Suivi des dossiers - MRC de Lotbinière

- Collectes des matières résiduelles
- Personne ressource

2026-05-161

5.3 - Congrès annuel - Directrice générale ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation de Mme Hanta Rasami, directrice générale au congrès 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui aura lieu les 17-18 et 19 juin 2026 au Centre des congrès de Québec. Le coût du colloque est de 603 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la participation de Mme Hanta Rasami, directrice générale à suivre la formation le 17 juin 2025 aux Centre des congrès au coût de 45 \$ plus les taxes applicables.

Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

2026-05-162

5.4 - Tarification des frais de reproduction et de transmission des documents

Considérant que la Municipalité reçoit régulièrement des demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

Considérant le temps alloué et les coûts administratifs relatifs à la transcription, la reproduction et la transmission de documents engagés par la Municipalité ;

Considérant la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** (chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155) et le Règlement provincial existant sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels ;

Considérant l'avis juridique en date du 20 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter la grille tarifaire suivante pour les documents visés par l'article 9 du Règlement provincial :

- Rapport d'événement ou d'accident : 19,50 \$/ incident ;
- Copie du plan général des rues ou tout autre plan : 4,85 \$ /plan ;
- Extrait du rôle d'évaluation : 0,56 \$ par unité d'évaluation ;
- Copie de règlement municipal : 0,48 \$ par page (maximum 35,00 \$) ;
- Rapport financier : 3,90 \$/rapport.

D'appliquer pour tout autre document non listé ci-haut les frais de reproduction selon le support utilisé :

- Photocopie ou impression (format lettre) ou numérisation : 0,48 \$ par page ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Plan : 2,15 \$ / m² ;
- Disquette ou support électronique comparable : 19,50 \$.

De noter qu'aucun frais ne sera appliqué pour l'envoi de documents déjà numérisés transmis par courrier électronique.

2026-05-163

5.5 - Projet Aréna - Appui à la résolution

Considérant que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a initié un projet intitulé « Réfection et mise aux normes de l'aréna régionale localisé à Saint-Pierre-les-Becquets » ;

Considérant que ce projet sera présenté au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

Considérant que cet équipement supra municipal dessert l'ensemble de la population de la région, incluant les citoyennes et citoyens de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;

Considérant qu'il est primordial de maintenir des infrastructures sportives de qualité pour favoriser la pratique de l'activité physique et le dynamisme de notre communauté ;

Considérant que les résolutions d'appui des municipalités voisines constituent un atout majeur pour démontrer la cohésion intermunicipale et la pertinence régionale du projet auprès des instances gouvernementales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer officiellement la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets dans sa demande d'aide financière pour le projet de réfection et de mise aux normes de l'aréna régional ;

De reconnaître l'importance de cette infrastructure pour les besoins récréatifs et sportifs de la population locale et régionale ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets afin d'appuyer leur dossier de candidature auprès du ministère de l'Éducation.

2026-05-164

5.6 - Salon des fournisseurs - ADMQ - Participation du chargé de projet

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la participation de M. Oscar Olarte, agent aux communications/chargé de projet à assister au Salon des fournisseurs le 19 juin 2026 en après-midi ;

Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

5.7 - Modification de l'horaire - Postes Canada

Le bureau de Postes Canada avise la Municipalité de son projet de modification



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

d'horaire d'ouverture du jeudi :

Ouverture plus tard le matin

Fermeture plus tôt le soir

Raison : peu d'achalandage de 18h à 19h

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - D'avril 2026

Le montant total des revenus facturés du mois précédent est de -2 246,43 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 30 avril 2026 est de 119 778,34 \$.

2026-05-165 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement avril 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	21 618,68 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	37 523,83 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	26 172,58 \$
Total des dépenses :	<u>85 315.09 \$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-05-166 7.1 - Achat - Boîte à clés - Salle multifonctionnelle

Considérant que la municipalité souhaite se conformer à la recommandation faite par le service de sécurité incendie (SSIRMRCB) en cas d'urgence ;

Considérant qu'une proposition a été reçue de la part de la MRC de Bécancour pour l'acquisition d'une boîte à clés compatible avec les équipements du service de sécurité incendie (SSIRMRCB) ;

Considérant que le coût de cette boîte est de 150 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat d'une boîte à clés sécurisée au montant de 150 \$ plus taxes applicables auprès de la MRC de Bécancour.

8 - TRANSPORT

8.1 - Suivi du ministère des Transports - Travaux au pont Rivière du Chêne

Le conseil fait un suivi du projet aux citoyens :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Rencontre PC 1 : 29/01/2024

Rencontre PC 2 : 15/04/2026

Pas de résolution à faire seulement à titre d'information pour le conseil et les citoyens

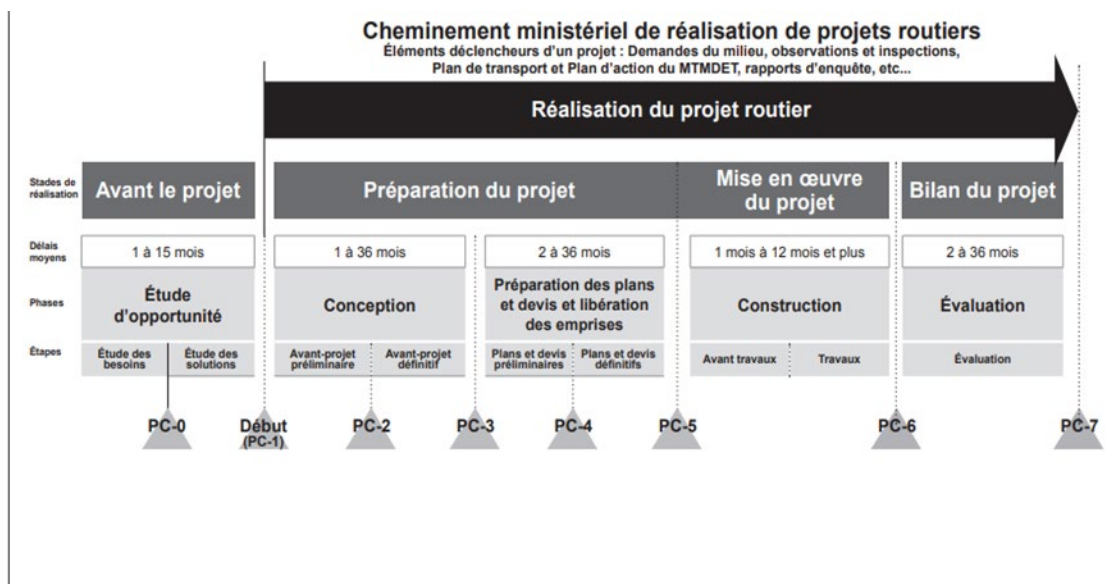


Figure 1 – Cheminement ministériel de réalisation de projets routiers

2026-05-167 8.2 - Déviation sur la 132- Glissement de terrain - Aqueduc et entrées de services

Considérant les résolutions # 2024-09-271 et # 2025-06-200 et 2026-01-018 ;

Considérant la rencontre avec le ministère du 20 avril 2026 présentant à la municipalité la conception et les répartitions des coûts pour le déplacement d'aqueduc au montant total de 171 137,83 \$ (158 516 \$ + 12 621,83 \$) pour la partie municipale VS 130 383,55 (121 969 \$ + 8 4141,55 \$) pour la partie MTMD ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De refuser la répartition des coûts avec le ministère ;

De maintenir la décision que le ministère assume tous les travaux et prenne en charge toutes les dépenses relatives au projet ;

D'envoyer une copie de la résolution au bureau du député M. Donald Martel afin d'avoir son appui dans ce dossier.

8.3 - Suivi - Travaux à Parisville et chemin de détour

Le conseil fait un suivi du projet aux citoyens :

- Pour les véhicules lourds, le détour se fait par Sainte-Croix ;
- Pour la circulation locale , le détour sera sur la route Saint-Onge.

2026-05-168 8.4 - Offre de services - Marquage de ligne au sol - Différentes places dans la municipalité



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité désire procéder à un marquage routier en 2026 ;

Considérant les 2 soumissions reçues :

Soumissionnaire	Prix
LIGNE PRO	2 465 \$
Marquage MABERT	1 940 \$

- Plus les taxes applicables

Considérant que la firme LIGNE PRO a donné un meilleur service en 2025 et que leur soumission en 2026 coûte moins cher qu'en 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme LIGNE PRO au montant de 2 465 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de marquage routier de la municipalité en 2026 ;

De demander à la firme d'ajouter les marquage " No parking " et 2 débarcadères de 15 min au sol à la Côte du Quai et d'assumer tous les frais supplémentaires relatifs à cet ajout.

8.5 - Suivi du plan d'intervention et d'infrastructures routières locales - MRC de Bécancour

Le conseil fait un suivi du dossier du plan d'intervention et d'infrastructures routières locales PIIRL de la MRC de Bécancour :

- 2027 = Rang Saint-Joseph au complet (chaussées et ponceaux)
- 2028 = Rang Courteau et la Laine (chaussées et ponceaux) + ponceaux au Chemin Houde
- 2029 = Ponceaux rang Saint-Charles

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'avril est de 319,4 m³ (70 258,18 gallons impériaux).

Il y a eu un bris majeur sur la route 265 durant les congés de Pâques.

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'avril 2026 est de 146,12 m³ (32 141,91 gallons impériaux).

2026-05-169

9.3 - Période de passage du service de vidange des fosses septiques 2026



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la MRC de Lotbinière assure les services de vidange des installations septiques sur notre territoire et qu'elle va envoyer un avis postal aux propriétaires concernés 15 jours avant leur visite ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De rappeler aux citoyens que, conformément au règlement de la MRC, des frais de 60 \$ seront facturés au propriétaire pour toute visite supplémentaire due au non-respect des consignes, et que des frais de 200 \$ s'appliquent pour les demandes hors période (urgence ou mise aux normes).

2026-05-170 9.4 - Offres de services - Traitement pour les araignées

Considérant les offres de services reçues pour les traitements des araignées (10 emplacements) pour la saison estivale 2026 :

Compagnie	Prix
Maheu & Maheu	1 200 \$
Ultra Extermination 2021 S.E.N.C.	1 500 \$

*Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Maheu & Maheu, pour les traitements des araignées pour la saison estivale 2026 ;

Les traitements seront effectués sur tous les immeubles décrits à cette offre au montant total de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

2026-05-171 9.5 - Offres de services - Location de toilettes chimiques 2026

Considérant les offres de service reçues :

Firme	Prix	Transport aller- retour	Estimation de 4 mois 1/2
Sanivac	960 \$/mois pour 6 toilettes	450 \$	4 770 \$
Sanitaire Fortier	1 053.90 \$/mois pour 6 toilettes	300 \$	5042.55 \$

*Plus les taxes applicables

Pour les lieux suivants :

- 1 à la halte routière ;
- 1 près du terrain de soccer ;
- 3 à la marina de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 1 au nouveau stationnement de débordement sur la 132 (avant de descendre à la Marina) ;
- 1 près du terrain de tennis et de pickleball

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Sanivac au montant de 160 \$/par unité/28jours plus les taxes applicables et 70 \$/unité aller-retour pour 7 toilettes chimiques ;

De mettre une assise avant d'installer celle qui sera au stationnement de débordement sur la 132.

2026-05-172

9.6 - Renouvellement de l'adhésion - GROBEC

Considérant que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme à but non lucratif fondé en mai 2004 ;

Considérant que GROBEC a pour mission de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants de la zone Bécancour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de la municipalité à l'organisme GROBEC pour une période de 1 an, du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, au montant de 75 \$ plus les taxes applicables.

9.7 - Projet d'aqueduc au rang Saint-Joseph

Le conseil fait un suivi aux citoyens que la FQM a fini les études et qu'il prévoit faire une séance d'informations aux citoyens le 9 juin 2026 à 19h à la salle multifonctionnelle.

Les dépenses accumulées relatives aux études préliminaires à ce jour s'élèvent à 19 852, 59 \$. D'autres factures seront reçues prochainement.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en avril 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois d'avril 2026 indique que 12 permis ont été délivrés pour un montant de 2 504 300 \$.

10.2 - Demande - Location à court terme - Airbnb

Pour le moment la municipalité n'a pas de règlement à ce sujet et ne souhaite pas en faire vu le nombre de projets et de dossiers à traiter.

10.3 - Comité Consultatif d'Urbanisme - (CCU)

2026-05-173

10.3.1 - 191 18e Avenue - Bâtiment accessoire - Amendement

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande d'amendement au



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

projet de construction d'un garage détaché, incluant esquisses, documents et renseignements joints au courriel reçu le 8 avril 2026 ;

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande d'amendement qui vise la construction d'un garage détaché d'une dimension de 4,88m x 7,92m avec modification de pente pour fin d'installation de panneaux solaires ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet amendé s'intégrera, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande d'amendement pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

10.3.2 - 501 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

Point à reporter à une séance ultérieure

2026-05-174

10.3.3 - 1433 route Marie-Victorin - Rénovation

Considérant que M. Bourgault est venu présenter sa demande en personne au comité ;

Considérant que la demande vise à remplacer les fondations existantes, remplacer les fenêtres à l'étage, fermer la galerie sur le mur latéral gauche, réisoler et remplacer le revêtement des murs extérieurs de la résidence, conformément à la demande de permis déposée le 16 mars dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions fournies pour l'analyse de la demande et souligne la qualité des documents transmis aux fins de permettre au comité de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-02 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-175 10.3.4 - 150 24e Avenue - Rénovation

Considérant que la demande vise à remplacer les fenêtres et portes, ainsi que remplacer le revêtement des murs extérieurs, conformément à la demande de permis déposée le 16 avril dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions fournies pour l'analyse de la demande afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-01 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-176 10.3.5 - 1925 route Marie-Victorin - Rénovation

Considérant que la demande vise à remplacer et agrandir le patio situé en cour arrière, conformément à la demande de permis déposée le 26 avril dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'agrandissement de celui-ci, ainsi que les esquisses du projet, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-01 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-177 10.3.6 - 08 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

Considérant que la demande vise à construire une terrasse couverte dite «casita» d'une dimension de 4,88m x 9,75m, conformément à la demande de permis déposée le 13 avril dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'agrandissement de celui-ci, ainsi que les esquisses du projet, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone REC-01 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à la présente demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-178 10.3.7 - 10 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

Considérant que la demande vise à construire un abri jardin dit «casita» d'une dimension de 4,88m x 9,75m, conformément à la demande de permis déposée le 13 avril dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'agrandissement de celui-ci, ainsi que les esquisses du projet, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone REC-01 et est assujetti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

10.3.8 - 13 -1820 route Marie-Victorin - Bâtiment accessoire

Point à reporter à une séance ultérieure.

2026-05-179

10.3.9 - 310 12e Avenue - Bâtiment accessoire

Considérant que la demande vise à aménager un bâtiment accessoire d'une dimension de 3,88m x 11,58m sur le lot 6 083 854, conformément à la demande de permis déposée le 24 avril dernier ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'implantation de celui-ci, incluant les esquisses et document explicatif du projet, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-06 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'aux fins d'intégration architecturale, le nouveau bâtiment devra disposer d'un revêtement des murs identique à celui du mur latéral du bâtiment principal existant ou si impossible, être le plus similaire possible ;

Considérant qu'il appert qu'à ces conditions, le projet déposé pourra, par sa volumétrie, son implantation et le choix du revêtement des murs s'intégrer au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-180

10.3.10 - 1915 route Marie-Victorin - Rénovation

Considérant que la demande vise à remplacer et agrandir le patio situé en cour arrière, conformément à la demande de permis déposée le 20 avril dernier ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil a pris connaissance des documents et précisions relatives à l'agrandissement de celui-ci, ainsi que les esquisses du projet, afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-01 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023 ;

Considérant qu'il appert que le projet déposé s'intégrera donc, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant ;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-181

10.3.11 - 6 -104 route Marie-Victorin - Dépôt d'une étude

Considérant que le projet vise à rénover un bâtiment accessoire existant sur le lot 6 084 148 du cadastre du Québec, étant situé dans un îlot déstructuré reconnu dans la zone A-01 ;

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exige la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain (ZEGT) est entré en vigueur le 15 juillet 2021 ;

Considérant que l'expertise géotechnique datée du 26 septembre 2022, dossier #N/Ref : 5260-32-01, fait état d'une recommandation favorable pour la réalisation de travaux sur l'immeuble visé par la présente demande ;

Considérant que le conseil a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et normes y étant décrits ;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

Considérant que le conseil souligne que le propriétaire demeure responsable d'effectuer les vérifications requises additionnelles relativement aux autres normes pouvant s'appliquer, ainsi que de se conformer aux conditions énoncées à la présente expertise géotechnique ;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à la présente demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la demande pour les motifs invoqués dans le présent préambule ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le conseil M. Louis Potvin se retire et mentionne son conflit d'intérêt dans ce dossier.

10.3.12 - 3 Côte du Quai - Conteneur

Le conseil maintient sa décision de ne pas faire une modification de règlement et ne souhaite pas faire une autre résolution.

Il suggère le demandeur de vérifier avec l'inspecteur en urbanisme si une demande de dérogation mineure serait possible pour son dossier.

2026-05-182

10.3.13 - Plan casita - Sollis Deschaillons

Considérant que l'inspecteur en bâtiment a rappelé au comité consultatif d'urbanisme que le camping étant situé à l'intérieur de l'aire assujettie à l'application du règlement PIIA, plusieurs dizaines de projets d'abris de jardin «casita» sont à prévoir ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime qu'il est inutile de se prononcer à répétition sur l'intégration au milieu bâti environnant si les plans déposés sont identiques à ceux analysés aux points 10.03.06 et 10.03.07 que les constructions sont réalisées sur une unité foncière du camping Sollis ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil d'adopter une résolution autorisant toutes les constructions de type «casita», à la condition d'utiliser le même plan que celui déjà analysé et que l'implantation soit par ailleurs conforme aux autres dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver toute future demande de permis pour les projets de terrasses couvertes «casita» à condition qu'elle respecte tous les motifs invoqués dans le présent préambule.

2026-05-183

10.4 - Bornage du terrain - 6 084 614 - 6 084 615 - Service Arpenteur - Géomètre

Considérant le besoin de déterminer les bornes des lots 6 084 614 et 6 084 615 ;

Considérant que l'offre de services de Groupe BLT Arpenteurs-Géomètres pour le bornage du terrain au montant 685 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de Groupe BLT Arpenteurs-Géomètres au montant de 650 \$ plus les taxes applicables.

10.5 - Demande de dérogation mineure - 144 route Marie-Victorin

Point reporté à une séance ultérieure.

2026-05-184

10.6 - Offre de services - Services d'émondage et l'abattage d'arbre



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité a identifié plusieurs arbres malades (frênes), secs ou nuisibles représentant un risque pour la sécurité publique et les infrastructures ;

Considérant que l'offre de services reçue établit un tarif horaire de 300 \$ pour l'équipe et l'équipement complet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les travaux d'arboriculture comprenant l'abattage des arbres dangereux, l'élagage de sécurité des chênes et le dégagement de la voie publique (16e Avenue) ;

D'accepter l'offre de services estimée à 6 000 \$ plus taxes applicables, pour environ 20 heures de travail.

2026-05-185 10.7 - Mise en œuvre PPU - Rechargement et nivelage du Stationnement de la plage

Considérant que le conseil veut utiliser un budget au maximum de 15 000 \$ sur 3 ans pour le stationnement de la plage ;

Considérant qu'une dépense au montant de 3 376 \$ est déjà utilisée en 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser une dépense au maximum de 5 000\$ pour le rechargement et nivelage du stationnement de la plage en 2026.

Le solde du budget de 6 624 \$ sera utilisé en cas de besoin en 2027.

11 - LÉGISLATION

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-05-186 12.1 - Aide financière - Chevaliers de Colomb

Considérant la demande d'aide financière au montant de 400 \$ déposée par l'organisme Les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865 ;

Considérant leur réalisation en 2025 présentée à la municipalité pour un montant total de 1750 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'octroyer une aide financière de 400 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb – Conseil 2865 afin de soutenir la distribution des fonds amassés auprès de différents organismes communautaires et/ou de personnes en situation précaire dans la municipalité ;

De demander un compte rendu des dépenses aux Chevaliers de Colomb.

12.2 - Comité des Loisirs



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2026-05-187 12.2.1 - Achat - Filets de pickleball

Considérant le besoin de filets pour le pickleball ;

Considérant les offres reçues :

Firme	Prix
PB SPORT INC 2 filets BOOMA Vector	574,98 \$
PB SPORT INC 2 filets Head	474,98 \$
CAT SPORTS 2 filets Port Ablenet	539,90 \$
BOOMA 2 filets Vector	599,98 \$

* Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme PB SPORT INC pour le modèle BOOMA Vector au montant de 574,98 \$ plus les taxes applicables pour 2 filets de pickleball.

Et d'autoriser un achat d'une boîte pour les entreposer sur le terrain.

2026-05-188 12.2.2 - Soumission peinture ligne pour terrain de pickelball

Considérant la soumission reçue de la firme Bourassa Sport-Technologie pour de la peinture pour les lignes du terrain de Pickelball au montant de 257,50 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme Bourassa Sport-Technologie pour de la peinture pour les lignes du terrain de Pickelball au montant de 257,50 \$ plus les taxes applicables.

12.2.3 - Suivi des travaux des Loisirs

- Finalisation de la peinture à l'entrée côté patinoire
- Besoin d'une lumière qui détecte le mouvement
- Travaux sur la seconde entrée en pause
- Recherche d'étagère et armoires pour les matériaux artistiques
- Achat des fournitures artistiques pour le camp du jour
- Date prévue pour la fin des travaux au chalet des sports : fin juin

2026-05-189 12.2.4 - Suivi - Journée sportive du 20 juin 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser l'accès à la salle multifonctionnelle le vendredi la veille de l'évènement.

2026-05-190 12.3 - Emplacement - Boîte à livres

Considérant le don de Mme Guylaine Côté d'une boîte à livres à la municipalité ;

Considérant l'emplacement proposé la coordonnatrice de la bibliothèque Mme Hélène Quesnel, situé sur le terrain de la Salle Multifonctionnelle afin de rendre son emplacement plus accessible et visible ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le don de la boîte à livres de Mme Côté et de lui envoyer une lettre de remerciements ;

D'autoriser l'installation de cette boîte à l'emplacement désigné sur le terrain de la Salle Multifonctionnelle.

2026-05-191 12.4 - Suivi - Toilettes de la salle multifonctionnelle

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le crédit de 1 800 \$ plus les taxes applicables proposé par la firme BGA Architectes suite aux bris des 2 toilettes à la salle multifonctionnelle afin de couvrir une partie des dépenses suite aux bris des 2 toilettes.

2026-05-192 12.5 - Expédition Saint-Laurent 2026 - Journée de nettoyage de la plage

Considérant que l'Expédition Saint-Laurent 2026, vise la restauration écologique du fleuve et la sensibilisation citoyenne ;

Considérant que l'équipe de l'expédition prévoit une activité de nettoyage de la plage dans notre municipalité le mardi 11 août 2026, de 9 h à midi ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de mobiliser la population et la jeunesse locales pour la protection de l'environnement et de la santé du fleuve ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'appuyer officiellement la tenue de l'Expédition Saint-Laurent 2026 sur le territoire municipal ;

D'autoriser l'adjoint aux communications M. Oscar Olarte à coordonner le ramassage et la disposition des déchets qui seront collectés lors de cette matinée ;

D'inviter les élèves de l'école primaire, l'école secondaire locale et les citoyens bénévoles à participer activement à cette activité de nettoyage.

2026-05-193 12.6 - Salle multifonctionnelle - Facture Steve Normandin - Edith Piaf

Considérant que la Municipalité a reçu des dons totalisant 500 \$ de la part des



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

citoyens lors du spectacle de M. Steve Normandin ;

Considérant la facture de l'artiste au montant de 500 \$ plus les taxes applicables pour cette prestation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 500 \$ plus les taxes applicables pour le spectacle de M. Steve Normandin.

12.7 - Bibliothèque

- Réseau Biblio - Nouveau service d'emprunt de livres.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- MADA
- Stationnement de la plage
- Mises aux normes des fosses septiques
- Vidange des fosses septiques

2026-05-194

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h05

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire